

# Romeo®

**Stimulateur des Défenses Naturelles (SDN) pour la protection de la vigne sur raisins de cuve et de table, cucurbitacées à peau comestible et non comestible, fraisiers, tomates, laitues et autres salades contre diverses maladies fongiques (mildiou, oïdium, botrytis)**

**Composition :** ..... 941 g/kg (94,1% p/p) de cerevisane®,  
 ..... parois cellulaires de *Saccharomyces cerevisiae* LAS117  
**Formulation :** ..... Poudre Mouillable (WP)  
**AMM n° :** ..... 2170654



Autorisé en tant que produit phytopharmaceutique à faible risque conformément à l'article 47 du règlement (CE) n° 1107/2009

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

## Usages autorisés :

Cultures	Champ / serre	Cible (maladies)	Doses Kg/ha	Nombre maximal d'applic. - Stade d'applic.	Inter-valle mini entre les applic.	DA R	ZNT aquatique
Concombre, courgette, cornichon, et autres cucurbitacées à peau comestible	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles - Efficacité montrée sur oïdium	0,5	8/an BBCH 12-89	7 j.	1 j.	5 m pour les usages en plein champ
Melon, pastèque, potiron, potimarron, et autres cucurbitacées à peau non comestible	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles - Efficacité montrée sur oïdium	0,5				
Laitues, chicorées-scaroles, chicorées-frisées, mâche, roquette et autres salades	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles - Efficacité montrée sur mildiou	0,75				
Fraisier	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles - Efficacité montrée sur pourriture grise	0,75				
Tomate, aubergine	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles - Efficacité montrée sur pourriture grise	0,5				
Vigne (raisin de table et raisin de cuve)	Plein champ	Stimulateur des Défenses Naturelles - Efficacité montrée sur mildiou, oïdium et pourriture grise	0,25				

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits



Fongicide

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ.

**Classement toxicologique :** ..... Non classé  
**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Délai de rentrée :** ..... non pertinent en plein champ et 8 heures sous abri  
**Condition d'emploi :**

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

**Pour l'opérateur, porter**

**Dans le cadre d'une application effectuée avec un pulvérisateur à rampe :**

**Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3) pendant le mélange / chargement.

**Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas :**

***Si application avec tracteur avec cabine :***

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-2 (types A, Bou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

***Si application avec tracteur sans cabine***

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-2 (types A, Bou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :**

**Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3) pendant le mélange / chargement.

**Pendant l'application - Pulvérisation vers le haut :**

***Si application avec tracteur avec cabine :***

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-2 (types A, Bou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

***Si application avec tracteur sans cabine***

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-2 (types A, Bou C) Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le

cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos :**

**Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3) pendant le mélange / chargement.

**Pendant l'application :**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

Combinaison de protection de catégorie III type 4B avec capuche

Bottes de protection certifiées EN 13 832-3

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3.

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance :**

**Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)

Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

• ou

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

EPI vestimentaire conforme à la norme ISO 27065/A1

EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3).

**Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation :**

**Culture basse (< 50 cm)**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

EPI vestimentaire conforme à la norme ISO 27065/A1

Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

**Culture haute (> 50 cm)**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

**Pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses**

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche

Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3

Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

#### Pour le travailleur, porter :

EPI vestimentaire conforme à la norme ISO 27065/A1 et en cas de contact avec la culture gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN16523-1+A1 (type A)

Sous abri, en cas de rentrée précoce, porter systématiquement un demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3

**Conditionnement :** ..... bidon de 1 kg (groupage par 8)

**Réglementation transport ADR :** ..... non classé

Romeo est un produit à base de de cerevisane<sup>®</sup>, parois cellulaires de *Saccharomyces cerevisiae* LAS117

### **Le produit formulé : Romeo**

#### **Propriétés physiques et chimiques**

*Densité : 0,65*

**Inflammabilité :** non inflammable

**Température limite de stockage :** 0°C

**Toxicologie :**

**LMR européenne :** aucune LMR n'est nécessaire pour cerevisane<sup>®</sup>.

### **Intérêt du produit**

*Romeo est un Stimulateur des Défenses Naturelles (SDN) pour la protection de la vigne sur raisins de cuve et de table, cucurbitacées, fraisiers, tomates, laitues et autres salades contre diverses maladies fongiques (mildiou, oïdium, botrytis).*

*Romeo s'intègre dans un programme fongicide en alternance ou en mélange avec des fongicides à dose optimisée (s'assurer au préalable de leur compatibilité).*

### **Mode d'action**

Romeo est un Stimulateur des Défenses Naturelles des plantes (SDN) qui agit de façon préventive. Sa substance active (cerevisane<sup>®</sup>) stimule rapidement les mécanismes de défenses des plantes. Elle les prépare ainsi à se défendre contre des attaques fongiques : mise en place de barrières physiques et chimiques pour empêcher la pénétration et la progression du pathogène dans les tissus végétaux.

### **Conditions d'application**

Romeo s'utilise en pulvérisation foliaire sur vigne (raisins de table et de cuve), cucurbitacées, salades, tomates et fraisier.

#### **Appliquer en préventif strict, avant tout risque de contamination**

Renouveler les applications pour maintenir une activation maximale des gènes de résistances. Un intervalle d'application de 7-10 jours est conseillé en fonction de la pression maladie.

Ce stimulateur de défenses naturelles s'intègre dans le programme en alternance ou en mélange avec des fongicides à dose optimisée (s'assurer de leur compatibilité).

#### **L'efficacité du produit étant variable et partielle, il présente un intérêt dans le cadre d'un programme de traitement.**

Appliquer un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture complète de la végétation, sans dépasser le seuil de ruissellement.

## Romeo

Appliquer **Romeo** sur chaque face des feuilles et de préférence tôt le matin. Eviter toute application pendant les périodes de fortes températures (>25°C).

### Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

### Préparation de la bouillie

- Dans le cadre d'une application en mélange, **Romeo**, du fait de sa formulation (WP) doit être incorporé en 1<sup>er</sup> dans la cuve du pulvérisateur.
- Remplir la cuve avec la moitié du volume d'eau nécessaire.
- Mettre l'agitation en marche, verser la quantité de **Romeo** nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.
- Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

### Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée par Agrauxine SA

Détenteur de l'AMM:  
Agrauxine SA,  
137 rue Gabriel Péri,  
MARCQ EB BAROEUL

59700

**BASF France SAS**  
**Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY CEDEX**  
**Tél : 04.72.32.45.45**

Notes personnelles :

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

## NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.



## Avertissements et précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro**  
21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex  
Tel 04 72 32 45 45

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI